

Un droit aux vacances pour tous

« **E**ngagée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'APAJH participe au combat pour l'obtention des droits et leur traduction dans la réalité. Elle s'attache à la qualité des séjours qu'illustre la confiance renouvelée des participants et des familles. Qualité des équipes d'animation, des lieux d'accueil en milieu ordinaire, dans l'attention portée aux attentes et à l'accompagnement de chacun.

Ainsi, « vacances » signifie bien changement, agrément et ressourcement, et ce mot magique rime avec joie, détente, bonheur. »

Noël BAEKELANDT
Secrétaire Général



Accompagner des personnes en situation de handicap au cours de leurs vacances, c'est s'engager dans une expérience et une activité citoyenne.

Un enrichissement sur le plan personnel et professionnel

Etre animateur au quotidien :

- C'est partir **1 à 4 semaines** durant les vacances scolaires et accompagner des personnes en situation de handicap pendant leurs vacances,
- C'est intégrer **une équipe** d'animation avec un responsable de séjour et participer à la bonne réalisation du projet de séjour,
- C'est être force de propositions sur **l'animation et les loisirs** à offrir aux personnes,
- C'est accompagner les personnes dans les actes de la **vie quotidienne** (les repas, la toilette, les achats, ...etc.) en fonction de leur autonomie et leurs souhaits,
- C'est **être à l'écoute** et attentif aux besoins des personnes et veiller à **leur dignité**.

Pour nous rejoindre :

- Vous devez être **majeur(-e)**,
- le **BAFA** est recommandé mais non obligatoire,
- Le **permis B** ainsi que le PSC1 (Prévention et Secours Civique de Niveau 1) sont toujours un plus.

Plus que des compétences professionnelles, ce sont vos qualités humaines qui nous intéressent.

Volontaire - Responsable - Dynamique



À l'APAJH, c'est quoi un séjour adapté ?

Par les séjours vacances qu'elle propose, l'APAJH s'engage à :

- Favoriser l'intégration, les rencontres et les échanges des personnes en situation de handicap,
- Offrir des conditions de vie et des activités permettant à chaque personne de réaliser son projet,
- Accueillir les personnes sur des lieux favorisant la découverte,
- Assurer un accompagnement de qualité.

En tant qu'animateur :

- Vous serez **nourri et logé** sur le site même du lieu de séjour,
- Vous bénéficierez d'une **rémunération** sur la base d'une grille indiciaire,
- Vous aurez droit à un **jour de repos par semaine**,
- Vous bénéficierez d'un **accompagnement formateur** avant et pendant le séjour.